

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical
Séance du jeudi 20 avril 2023 à 18h00
Délibération N° 2023/009
COMPETENCE EAU POTABLE

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt avril à dix-huit heures, le Comité syndical à nouveau dûment convoqué après la séance du 13 avril 2023 pour laquelle le quorum n'a pas été atteint, s'est réuni à la salle de Rivières sous la présidence de **François VERGNES, Président. Mme Ludivine PAYA a été nommée secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, le Conseil syndical a délibéré valablement sans condition de quorum.
Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2023

CA2G	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par	CA2G	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par
ALOS	CAUDERAN Alain		X		LISLE SUR TARN	PUIBASSET Pascale		X	
AMARENS	GUILHABERT Alain	X			LOUPIAC	POZZA Pascal		X	
ANDILLAC	BROS Jacques		X		MEZENS	TISSERAND Jacques		X	
BEAUVAIS SUR TESCOU	EGUILUZ Bernard		X		MONTANS	BEZIOS Jean- Marie	X		
BERNAC	DELERIS Jean-Michel		X		MONTDURAUSSE	PAULIN Georges		X	
BRENS	TERRAL Michel	X			MONTELS	RAU Ludovic		X	
BROZE	TRENTAZ Serge		X		MONTGAILLARD	VIALAR Bernard		X	
BUSQUE	VAISSIERRE André		X		MONTVALEN	DELABRE Grégory			F.Vergnes
CADALEN	DAVALAN Christian	X			PARISOT	CHARRUYER Sébastien		X	
CAHUZAC SUR VERE	YECHÉ Francis		X		PEYROLE	CAMALET Alain	X		
CAMPAGNAC	BOULOC Jean-Louis		X		PUYBEGON	CINQ Robert	X		
CASTANET	POUX Cynthia		X		PUYCELSI	LAMBERMONT Ghislain	X		
CASTELNAU MAL	BOSC Frédéric		X		RABASTENS	PAYA Ludivine	X		
CESTAYROLS	THILLIEZ Claude		X		RIVIERES	MANEN Cyril		X	
COUFFOULEUX	GARRIDO Alain	X			ROQUEMAURE	SOULIES Claude		X	
DONNAZAC	BREUILLARD Caroline		X		SALVAGNAC	MIRAMOND Bernard	X		
FAYSSAC	ETERNOT Joël		X		SENOUILLAC	FERRET Bernard		X	
FRAUSSEILLES	BRUN Arielle		X		SAINT BEAUZILE	FAGES Philippe		X	
GAILLAC	SOUQUET Martine		X		STE CECILE DU CAYROU	CARAIRE Jean- Pierre		X	
GIROUSSENS	DUSSEL Francis	X			ST GAUZENS	BOULVRAIS Paul	X		
GRAULHET	ORTEGA Fernand		X		ST URCISSE	GAUSSERAND Marie-Claire		X	
GRAZAC	FAURE Nathalie		X		TAURIAC	MARTINEZ Christian		X	
ITZAC	DURAND Pascal		X		TECOU	DUBIETZ Philippe		X	
LABASTIDE DE LEVIS	VERGNES François	X			VIEUX	KURGOUALE Rose-Marie		X	
LABESSIERE CANDEIL	GALINIER Philippe		X		C2A	Titulaires			
LAGRAVE	SUDRE Didier	X			CASTELNAU DE LEVIS	DELHEURE Patrice		X	
LARROQUE	HELLAND Mark	X			MARSSAC SUR TARN	DONNEZ David		X	

LASGRAISSES	ASSIE Alain	X			3CS	Titulaires			
LA SAUZIÈRE ST JEAN	LAPEYRE Patrice		X		SAINTE CROIX	BOURG Didier		X	
LE VERDIER	DELPECH Jean-Marc		X		Communes				
					NOAILLES	GINESTE Jean- Philippe		X	
					Présents	16	Représentés	1	Absents
									41

Nombre de
Délégués : 58

EAU POTABLE

Objet de la délibération N° 2023/009

Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur syndical.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, approuve le compte de gestion du trésorier syndical du budget EAU POTABLE pour l'exercice 2022.

Résultat du vote :

DEL 2023/009		Élus présents	16	Élus représentés	1
Pour	17	Contre	0	Abstention	0

Ont signé le président et la secrétaire de séance,

Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture,

Et publication sur le site internet du syndicat.

Pour extrait conforme,

Le président,

François Vergnes